

Paris, le 16 avril 2021

Lutte contre l'illectronisme et modernisation de la procédure d'expropriation de biens en état d'abandon manifeste : les 2 propositions de loi du groupe RDSE adoptées en première lecture.

Mercredi 14 avril 2021, dans le cadre de leur espace réservé, les sénateurs du groupe RDSE avaient inscrit deux textes à l'ordre du jour :

- la **proposition de loi du sénateur Éric Gold (Puy-de-Dôme) relative à la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique**
- et la **proposition de loi visant à moderniser et faciliter la procédure d'expropriation de biens en état d'abandon manifeste déposée par Jacques Mézard, ancien sénateur et présentée par le président Jean-Claude Requier (Lot).**

Le groupe RDSE se félicite de l'adoption de ces deux textes en première lecture par le Sénat mais regrette « un détricotage total » de la proposition de loi relative à la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique.

« Supprimer le droit au guichet [...] alors que nos citoyens ne cessent de connaître des obstacles dans leurs démarches d'accès à leurs droits est incompréhensible. Les maisons France Services sont insuffisantes et ne pourront pas absorber l'ensemble des sollicitations qui vont s'accroître. » a notamment souligné le Président Requier lors de l'explication de vote.

Malgré l'affaiblissement du texte, vidé de sa substance, le groupe RDSE salue le renforcement de l'efficacité des sanctions pour non-respect de l'accessibilité des sites pour personnes handicapés, et la mise en place d'un référentiel d'ergonomie des sites publics.

La seconde proposition de loi examinée visant à moderniser et faciliter la procédure d'expropriation de biens en état d'abandon manifeste, a quant à elle, été adoptée en première lecture sans subir de modification fondamentale.